



Syndicat C.G.T DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX ACTIFS
de la ville de
OISSEL SUR SEINE
Place du 8 Mai 1945
76350 OISSEL
06/29/87/24/07 // 07/49/10/74/12
e-mail : cgt.oissel@gmail.com

Mairie
Place du 8 mai 1945
76350 OISSEL-SUR-SEINE

A l'attention de Mr Le Maire

Copie : Direction Générale
Ressources Humaines

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du 07 Mars 2023 au 30 Avril 2023

Le 24 Février 2023

Monsieur Le Maire,

Des mobilisations historiques des travailleuses et travailleurs ont eu lieu depuis le jeudi 19 janvier 2023 et la dernière en date du jeudi 16 février, démontre une nouvelle fois le rejet massif au projet de réforme des retraites . Il sera combattu jusqu'au retrait, d'autant plus qu'il y a des solutions pour accroître les ressources des caisses de retraite et équilibrer le système qui sont très simples ; il faut augmenter les salaires, procéder à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, développer l'emploi stable et qualifié, cesser de multiplier les exonérations de cotisations sociales ,embaucher massivement dans notre service public, nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens.

La CGT défend un droit à une retraite pour tous les salarié·es, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement et donc : Le retrait de cette réforme ; Un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein ; Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié·es exposé·es à des facteurs de pénibilité ; Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ; Élever le minimum de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète ; Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ; Prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi ; Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

La CGT Territoriaux Oissel exige le même statut pour tous les personnels, les mêmes garanties et droits collectifs. Nous voulons le retour de nos CAP de plein exercice, le maintien de notre droit de faire carrière, avec une évolution significative entre son début et sa fin, qui passe par l'accès à la catégorie supérieure, de meilleures rémunérations, le droit à la retraite à 60 ans.

Pour être en mesure d'accomplir l'ensemble de nos missions avec la plus grande efficacité, le gouvernement doit faire le choix de dotations budgétaires supplémentaires de l'État pour mettre en œuvre l'ensemble de ces mesures, pour le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics, c'est-à-dire des services rendus à la population du berceau à la fin de vie, le choix de l'intérêt général.

De plus, suite au décret du 30 novembre 2022, 80 000 agents bénéficieront d'une augmentation nette mensuelle de 192 euros sous forme de Complément de Traitement Indiciaire-CTI, mais ce sont aussi et surtout plus de 100 000 agents de la filière sociale, médico-sociale et de l'animation de la Fonction publique territoriale ainsi que les Atsems qui sont encore exclus du bénéfice du CTI.

Dans un contexte d'inflation sans précédent et face à un projet de réforme qui attaque une nouvelle fois les retraites en augmentant la durée de cotisation et l'âge légal de départ, les agentes et agents du secteur social, médico-social et de l'animation, Atsems soit près de 98 % de femmes, sont plus que jamais déterminé·es pour obtenir justice, bénéficier du CTI et gagner sur leurs revendications. ... / ...